

**Rencontre DREAL/BGP
DU 24/10/2013 à Rennes**

Étaient présents

Cyrille LEFEUVRE (DREAL/BGP)

Jacques LE LETTY (IRPA)

Bérangère FRITZ (ACMN 2000 - Bretagne)

Typhaine DELATOUCHE (ACMN 2000 - Bretagne)

Stéphanie ALLANIOUX (ACMN 2000 - Bretagne)

Gwendoline LE CUNFF (ACMN 2000 - Bretagne)

Annaïg POSTEC (ACMN 2000 - Bretagne)

DREAL/BGP = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement/division Biodiversité Géologie Paysage

IRPA = Institut Régional du Patrimoine de Bretagne

ACMN 2000 - Bretagne = Association des Chargés de Mission Natura 2000 – Bretagne

Cette rencontre ACMN 2000 – Bretagne / DREAL/BGP /IRPA est la deuxième de l'année 2013. Elle n'a pas pour objectif de se substituer aux rencontres organisées par l'IRPA où la DREAL/BGP présente régulièrement les actualités liées à Natura 2000. L'objectif de ces rencontres est de tendre vers un meilleur fonctionnement en facilitant les échanges ascendants/descendants pour une prise en compte respective des difficultés et freins que chaque partie rencontre.

Le présent compte-rendu est amendé, pour chaque point discuté, par les réflexions de l'association sur les points à développer ou à mettre en œuvre en priorité et les attentes de l'association vis-à-vis de la DREAL/BGP.

POINT 1 : LES CONVENTIONS 2013-2014

L'étude des éléments envoyés pour les nouvelles conventions 2013-2014 a débuté. Au fur et à mesure de l'instruction Philippe ARNOULD nous fera remonter les manquements observés dans les premiers dossiers de façon à ce que chaque opérateur puisse anticiper en rassemblant les nouveaux éléments qui lui seront sans doute demandés.

La date limite de transmission des dossiers de la DREAL/BGP au SGAR étant fixée au 22/11/2013, à cette date normalement tous les dossiers auront été étudiés. Toutefois, la DREAL/BGP reste consciente, que le temps imparti étant court, après cette première lecture assez poussée, d'autres demandes ponctuelles pourraient être faites.

L'association fait remonter deux points :

- l'impression toujours présente que la DREAL/BGP va trop loin dans ses demandes de justification. Pourquoi, il ne peut pas y avoir une certaine confiance accordée au Maître d'ouvrage qui monte son dossier si en cas de contrôle, la collectivité sait qu'elle sera en mesure de répondre positivement ?
- cette froideur dans les échanges et ce ressenti toujours présent d'être « le plus mauvais des chargés de mission » à chaque retour de mail, courrier, échanges téléphoniques : cela peut générer une vraie souffrance chez les Chargés de mission, pour ceux qui ne se sentent pas assez soutenus en interne dans leur structure.

A cela la DREAL/BGP répond par deux points :

- que leur seul intérêt est de limiter le risque qu'une collectivité soit amenée plus tard à rembourser les sommes perçues, leur volonté est de nous amener à préparer des dossiers inattaquables. De leur côté, s'ils ne font pas ce travail c'est la DREAL qui est mise en défaut, ce qui s'est déjà produit. Cela génère également dans leur service un certain mal-être. Les demandes peuvent arriver parfois longtemps après la première instruction, ceci est du aux 3 niveaux de lecture : DREAL, SGAR et ASP.
- mais il est en effet admis qu'il peut y avoir des dysfonctionnements et que nous ne devons pas garder ces ressentis négatifs pour nous, mais les noter noir sur blanc pour les faire parvenir à la DREAL/BGP. Nous devons également en cas de situation qui se durcit ne pas rester dans l'échange bilatéral mais élargir le cercle du débat : inclure dans ces échanges mails le chargé de mission Natura 2000 référent, mais également Cyrille LEFEUVRE, Philippe ARNOULD, Michel BACLE.

➡ **L'association va constituer, au fil de l'eau, cette liste de dysfonctionnements/incompréhensions/situations difficiles pour que la DREAL/BGP en prenne conscience et soit, réajuste le curseur, soit nous explique la raison de ces situations.**

La DREAL/BGP insiste également sur le temps de travail consacré à ces dossiers en interne : Philippe ARNOUD, Cyrille LEFEUVRE et Alexia CURCI ont consacré beaucoup de temps pour trouver une solution qui évite l'absence de financement pour le début de l'année 2014. C'est un investissement énorme qui, ils en sont bien conscients, n'a pas été du tout compris localement. Ce système des « 4 mois » a été le déclencheur.

L'association confirme cette incompréhension locale. Elle fait part des retours qu'elle a pu avoir suite à une sollicitation récente de l'ensemble des chargés de mission (23 chargés de mission Natura 2000 ont répondu) :

- 12 CMN2000 ont une fin de CDD au 31 décembre 2013 ou durant l'année 2014, pour 10 d'entre eux, il y a une incertitude à ce jour de reconduction de contrat et pour 6 de ces 10 personnes c'est aussi lié à la situation particulière de la partie maritime,
- 4 CMN2000 liés à un marché avec l'Etat ou avec une Collectivité territoriale ne seront plus en contrat à la fin de l'année 2013 (ou c'est déjà effectif),
- 7 CMN2000 sont fonctionnaires ou en cours de titularisation (une tendance à la hausse),

- Le courrier n'a pas été compris par les collectivités qui suite aux manquements de paiement 2010-2011-2012... n'ont plus confiance en l'Etat : réactions d'indifférence, d'énervement, d'hilarité...
- Un point positif : tendance croissante à l'élargissement des postes des chargés de mission Natura 2000 vers d'autres missions en lien avec les espaces naturels (CMN2000 en cours de titularisation).

La DREAL/BGP informe qu'une réflexion en interne est menée pour tenter de rattraper cette incompréhension : un nouveau courrier pourrait être envoyé pour tous les sites. Pour les sites où la remise en cause est jugée préoccupante et où il y a un réel danger d'abandon de la démarche, une rencontre physique sur place pourrait être prévue. La DREAL/BGP relève aussi qu'elle a ressenti ce « retour de bâton » de la part des collectivités territoriales alors que le souhait était de pallier les inconséquences politiques de la gestion des fonds européens.

Un complément est également apporté au sujet des sites sous marché avec l'Etat ou une collectivité territoriale : la DREAL/BGP a eu confirmation depuis 2 jours qu'il sera possible de prendre en compte immédiatement ces marchés. Les structures concernées seront informées très rapidement par la DREAL/BGP.

➡ **L'association va transmettre à la DREAL/BGP, la liste des sites pour lesquels il y a une fin de CDD en 2014 qui pourrait ne pas être reconduit. Les chargés de mission Natura 2000 seront prévenus individuellement par l'association pour avoir leur accord avant cette transmission.**

POINT 2 : LES FONDS EUROPEENS POUR LA PERIODE 2014-2020

L'avancement de la réflexion et de l'élaboration de maquette est beaucoup plus important au niveau du FEDER que du FEADER.

Pour le **FEDER**, un travail efficace a été mené entre la DREAL/BGP et la Région, une première version prenant en compte les actions Patrimoine Naturel (connaissance, gestion des espaces naturels) avec un fort prisme sur les infrastructures vertes (Réserves naturelles, PNR, Natura 2000...), a été écrite.

Devant la réaction mitigée de l'Europe (DG pilote du FEDER qui n'est pas la DG Env) face à ces préoccupations environnementales lors de l'instruction des dossiers européens provenant d'autres régions françaises, la Région Bretagne a renforcé son explication et intérêt à conserver ce volet « patrimoine naturel ». A ce jour, la DREAL est confiante pour que les montants de la période précédente soient reconduits.

Pour le **FEADER**, la démarche est moins avancée. Toutefois, le 1^{er} ministre a réaffirmé très récemment la nécessité de bloquer une partie des fonds européens pour le volet « Espace naturel ». Il a donc été acté que les fonds européens doivent intégrer ce volet et que ce sont les fonds FEADER qui sont à privilégier pour l'animation des sites Natura 2000. Pour résumer, la préférence de rattacher ce volet au FEADER vient du fait que cela correspond plus à une gestion de « flux » avec une récurrence annuelle permettant de financer des ETP (FEADER), qu'à une gestion de projet (FEDER).

Une réunion est prévue entre la DREAL/BGP, la DRAFF et la Région Bretagne au mois de novembre. Ce passage de la gestion des fonds européens à la Région Bretagne nécessitera une réorganisation avec les moyens en place.

Les participants à la réunion conviennent qu'il est tout à fait opportun de solliciter les députés, sénateurs, conseillers régionaux, afin qu'ils fassent part de leur interrogation sur la prise en compte de la gestion des espaces naturels et en particulier de Natura 2000 dans la future maquette FEADER. Plus il y aura d'élus mobilisés, plus il peut y avoir une prise en compte dans les arbitrages et définitions des enveloppes financières favorables à la prise en compte du volet Espaces naturels.

➡ **L'association va proposer aux chargés de mission Natura 2000, un courrier « type » que les collectivités territoriales pourraient adresser, pour celles qui le souhaitent, aux sénateurs, députés, conseillers régionaux.**

POINT 3 : SITUATION EN 2014

Budget État pour 2014 : la DREAL/BGP a préparé son budget. Suite au dialogue de gestion avec le Ministère, il n'y a pas d'apparition de divergence sur le budget prévisionnel et la DREAL/BGP pense que ce budget sera stable par rapport à 2013 (sous réserve du vote du budget de l'Etat). Il ne devrait donc pas y avoir de restriction budgétaire de l'Etat pour Natura 2000 pour l'année 2014. La DREAL/BGP réaffirme son engagement financier pour le maintien d'un réseau humain pour l'animation des sites Natura 2000.

Si les fonds européens pour la période 2014-2020 ne sont toujours pas mobilisables à partir du 1^{er} mai, la DREAL/BGP pourrait encore être amenée à trouver une solution provisoire pour attendre la mise en place définitive.

Répartition des financements entre les sites : les financements alloués pour chaque site ne sont plus aujourd'hui considérés par la DREAL/BGP comme rationnels les uns par rapport aux autres. Aussi, un travail est mené actuellement au sein de la DREAL sur des critères pour déterminer les % d'ETP alloué pour chaque site. C'est principalement le critère surfacique qui est retenu. A ce critère sera ajouté d'autres critères permettant de tenir compte de spécificités locales ou liés à des types de milieu. La DREAL/BGP souhaite une fois ce travail terminé, communiquer sur ces critères et être totalement transparent. L'affichage sera clair. Il en ressortira différents groupes où les aides attribuées aux ETP consacrés à l'animation Natura 2000 varieront de 0% pour les sites entièrement marins à 0.75% (5 groupes : 0% ; 0.15% ; 0.30% ; 0.50% ; 0.75%). Ce travail devrait être présenté par la DREAL/BGP lors de la prochaine réunion de réseau IRPA en novembre.

L'association s'est inquiétée sur 3 points :

- Le nombre de sites concernés par une baisse d'ETP ?
✓ La DREAL/BGP se veut rassurante, globalement la situation reste inchangée par rapport à ce qui existe actuellement.
- Pour les sites où il y a une baisse d'ETP, est-ce que ce sera effectif dès mai 2014 ?
✓ Pour ces sites, l'idée est de l'appliquer dès le mois de mai 2014 quand cela reste faisable (discussions en amont). Pour les sites qui passeraient à 0.15 ETP, ça ne devrait pas être appliqué en 2014.
- Est-ce qu'il est cohérent de garder des sites avec 0.15 ETP ?

✓ L'idée est de montrer qu'il n'est sans doute pas cohérent qu'une structure conserve seule la gestion d'un petit site et qu'il est nécessaire de tendre vers une mutualisation. Au mois de mai, ces sites ne devraient pas passer à 0.15 ETP, mais la discussion sera engagée, pour arriver à une solution opérationnelle pour 2015. Il estime que le rythme de croisière pour le fonctionnement des sites bretons sera effectif en 2015.

Site Natura 2000 en mer

Il est acté que c'est l'État qui rédigera la partie marine des DOCOB via l'Agence des Aires Marines Protégées. Cependant les sites Natura 2000 bretons étant mixtes (mer et terre), la DREAL/BGP travaille encore actuellement à un mode de gestion particulier à mettre en place.

Très prochainement, aura lieu une rencontre entre la DREAL/BGP et l'AAMP pour définir ces arbitrages. Même si la forme reste encore incertaine et à construire, la DREAL/BGP estime que l'arrivée de l'AAMP dans le paysage des gestionnaires est positive en terme de moyens financiers et techniques supplémentaires que cela implique.

POINT 4 : LA COMMUNICATION « NATURA 2000 »

Depuis le début de l'année, l'association a entamé une réflexion sur la communication en lien avec Natura 2000. Cette volonté de travailler sur ce thème fait suite au constat que la politique Natura 2000 est mal connue, perçue et que la plus-value apportée concrètement n'est absolument pas valorisée.

Cyrille LEFEUVRE après plusieurs échanges, avait demandé à l'Association de rédiger notre « feuille de route » pour évoquer ensemble ensuite, l'aide que la DREAL pourrait apporter (logistique et financière).

Suite au dernier Conseil d'Administration de l'association, qui s'est tenu le 17/09/2013 à Lorient, il avait été décidé de travailler sur 4 points majeurs :

- De **réaliser un inventaire des outils de communication déjà mis place en Bretagne** : dépliants, plaquettes, expo, films, panneaux, affiches... ; de partager ces documents sur une plate-forme d'échange ; et au regard de cet état des lieux et de son « analyse » de définir un plan de communication pour la suite (identifier les réussites, les manquements, les cahiers des charges transposables, les thématiques absentes, les formes qui ne fonctionnent pas...).
- De **centraliser toutes les revues de presse liées à Natura 2000 réalisées localement**, afin de constituer un « vivier » concrets de réalisation et afin que ces cas concrets servent à alimenter et illustrer **2 à 3 articles par an** qui seraient rédigés à destination, toujours d'une presse non spécialisée locale (Ouest-France et Télégramme) mais cette fois au niveau régional.
- D'organiser un **forum Natura 2000 régional au mois de juin 2014**, sur une journée, mêlant retour d'expériences techniques et scientifiques, en invitant aussi bien les élus, que les administrations et services des collectivités. Ce forum, pourra également s'appuyer sur l'inventaire des outils de communication Natura 2000 qui aura été fait.
- **L'organisation de réunions départementales** permettant de rassembler les **présidents de Comité de pilotage et élus concernés**. Ce lancement de réunions pourra être présenté lors de ce forum.

Les échanges DREAL/BGP /ACMN2000-Bretagne ont amené aux constats suivants :

- **Inventaire des outils de communication déjà mis place en Bretagne**
Face à la recherche de l'association d'une plateforme d'échanges, la DREAL/BGP laisse l'association mener ce travail dans un premier temps afin d'essayer de trouver une solution avec l'ATEN, puis si ça ne débouche pas, la DREAL/BGP pourrait appuyer notre demande.

- **Les revues de presse liées à Natura 2000 réalisées localement**

La DREAL/BGP nous laisse rassembler nos articles de presse. Le rôle de la DREAL pourrait se jouer à différents niveaux :

✓ Cyrille LEFEUVRE interroge le service Communication de la DREAL pour savoir s'il possède déjà un fond d'articles liés à Natura 2000 ; pour connaître également les moteurs de recherche qu'ils utilisent et voir s'il est possible d'extraire pour la suite des articles liés à Natura 2000.

Il trouve intéressante l'idée de proposer 2 à 3 articles/an mettant en valeur Natura 2000 dans une presse régionale. Il est convenu que l'Association prenne contact avec ces journaux pour cette première démarche et que si notre niveau n'est pas « assez intéressant » pour accrocher la presse, le service communication de la DREAL prendra la relève.

Cyrille LEFEUVRE nous interroge sur la plus-value apportée par cette compilation de toute cette presse locale rassemblée outre le fait de servir d'illustration lors de la rédaction de nos 2 à 3 articles. Ce point sera reprécisé.

- **Forum Natura 2000 au mois de juin 2014 (deuxième quinzaine de juin)**

✓ La DREAL/BGP juge positivement cette idée, Michel BACLE a déjà fait part de son accord. L'idée première serait que cette valorisation ait une vocation pédagogique. Les messages passés doivent être compréhensibles pour les nouveaux élus qui découvrent Natura 2000, mais il faut qu'ils servent de « nouveaux souffles » pour les élus qui jusqu'à présent ont peu investi Natura 2000.

✓ A cette même période, la DREAL/BGP aura besoin de communiquer sur Natura 2000 d'un point de vue financier et administratif. Il est alors évoqué l'intérêt d'y ajouter lors de ce forum des interventions sur ces thématiques. Cette journée proposerait ainsi des interventions techniques, scientifiques, pédagogiques, financières et administratives.

✓ L'association à ce stade imagine des interventions relativement courtes et nombreuses, de façon à être le plus exhaustif possible, mais dans le but d'être un lieu de diffusion d'idées et de perspectives, une envie de poursuivre ensuite.

✓ C'est alors posée la question de l'invitation : il est proposé le principe d'une multi-invitation Etat/Région/Association. La DREAL/BGP pourrait prendre en charge l'organisation.

Il est acté que si la triple invitation posait problème, l'Association pourrait se « retirer » de l'invitation. En revanche, l'association demande à être étroitement et entièrement présents sur les contenus apportés et le déroulé de cette journée.

- **Réunions départementales**

Accord sur le principe de lancer ces réunions lors de ce forum

⇒ **L'association va entamer le travail :**

- **D'état des lieux des outils de communication Natura 2000 en Bretagne. L'organisation reste à mettre en place, elle pourrait être évoquée lors de la prochaine réunion de réseau. L'association d'ici là va reprendre contact avec l'ATEN pour balayer l'ensemble des possibilités.**
- **De mise en place de réseau de collecte des articles dans la presse locale. L'organisation reste également à mettre en place. En parallèle, l'association prend contact avec les journaux Ouest-France et Télégramme pour étudier la faisabilité de mise en place d'articles au niveau régional.**

POINT 5 : LES JOURNÉES IRPA 2014

La prochaine réunion 2013 devrait avoir lieu sur 1,5 jour. Jacques Le Letty va poursuivre sa « construction ».

Liste des thèmes à aborder en 2014 : la DREAL souhaite dorénavant avoir une vision plus en amont des thèmes à aborder sur l'année entière. D'ici 15 jours, l'IRPA fera part à la DREAL/BGP des thématiques qui pourraient être abordées. L'association est également sollicitée pour participer à ce recueil d'attentes auprès de l'ensemble des chargés de mission Natura 2000.

⇒ **L'association va solliciter les Chargés de mission Natura 2000 pour participer à cette collecte d'idées.**